



La Fibre Sociale

site ouèbe: rp.cgtsteria.info mël: contact@cgtsteria.info

Négociations salariales (NAO 2011) : Lettre ouverte au Pdg du groupe Steria

Section Syndicale
Région Parisienne

Au sommaire

Lettre ouverte au Pdg	1
A Steria, le Futur ne s'écrit pas au Féminin	2
Repos Compensateur:	2
La vaste arnaque	
Dialogue Social:	2
3000€ aux délégués pour se balader!	

Monsieur le Président,

Cette année encore, Steria a organisé un simulacre de négociations qui n'a dupé aucune des Organisations Syndicales présentes.

Négocier est visiblement un verbe que vous avez du mal à conjuguer.

Négocier pour vous et ceux qui vous représentent consiste en un exercice de style qui leur semble pénible, qu'il leur semble être juste un mauvais moment à passer. Tous les moyens sont bons pour vos représentants, mais vous devez le savoir puisque nous n'imaginons pas un seul instant que vous leur ayez donné carte blanche. Comment peut-on se présenter face à des organisations syndicales et se moquer d'elles ouvertement !

C'est pourtant ce que votre Direction des Relations Sociales a commis en nous transmettant, délibérément, des documents truffés d'erreurs. Les négociateurs de la CGT ont cependant apporté en séance la preuve que le document remis comportait des données fondamentales erronées : la Direction des Relations Sociales n'a rien voulu savoir. Nous vous laissons imaginer le manque de crédibilité que vos négociateurs se sont forgé et la suspicion légitime quant à l'ensemble des autres éléments légaux fournis pour « permettre une négociation loyale et sérieuse » comme la législation l'impose.

La CGT a demandé que lui soit fourni un élément essentiel pour déterminer une mesure d'évolution pour le personnel. Votre Direction des Relations Sociales fournit un document monté de toute pièce et qui ne répond pas à la demande.

Plus grave encore, la CGT a demandé à avoir les informations réglementaires relatives aux repos compensateurs des salariés : la Direction s'est targuée de sa propre turpitude en déclarant être en incapacité de fournir des éléments précis : il s'agit pourtant là d'une obligation d'ordre public que de comptabiliser les RC (pour dépassement de 90h annuel des heures supplémentaires, des heures de nuit, des heures effectuées pendant le repos hebdomadaire) et de restituer mensuellement l'information à chaque salarié concerné. Nous vous rappelons d'ailleurs que ne pas le faire constitue un délit pénal.

Que dire de l'attitude de vos représentants qui ont refusé de remettre le fichier des données salariales au format Excel alors qu'il était habituellement remis dans ce format qui permettait de faire les extractions nécessaires à la préparation et à la formulation des revendications salariales ?

Que dire également de la méthode de la Direction consistant à donner des chiffres selon des critères différents d'une année sur l'autre ? Vos représentants valorisent les mesures proposées dans la NAO à 1,6% de la masse salariale, amputée des primes sur objectifs versées. Comment peut-on faire la comparaison avec les mesures prises l'année précédente qui étaient valorisées à 1,5% de la masse salariale totale ?

Que dire enfin de l'attitude de la Direction des Relations Sociales qui a rejeté en bloc nos propositions en nous refusant la moindre argumentation ?

Cela montre bien que tout était déjà décidé par la Direction avant même le début de ces Négociations Annuelles Obligatoires 2011 qui n'auront été qu'un simulacre de négociations.

Persister dans cette voie ne fera qu'hypothéquer un peu plus la mise en place d'une véritable politique sociale à laquelle chaque salarié-e de Steria aspire.

Bien sincèrement,

CGT STERIA

8 MARS 2011? A STERIA, LE FUTUR NE S'ECRIT PAS AU FEMININ!

Dans son 1^{er} baromètre, publié en novembre 2010, le syndicat patronal, Syntec Numérique, écrit à propos du secteur :

« *...C'est aussi une activité relativement peu féminisée : le secteur compte 27% de femmes cadres, alors qu'en moyenne 34% des cadres sont des femmes* »

Dans le communiqué de presse qui accompagne ce baromètre, le Syntec Numérique écrit :

« *L'innovation et le numérique sont une industrie à part entière, l'immatériel est plus que jamais l'industrie du futur* »

Force est de constater que les chiffres parlent d'eux-mêmes et montrent le peu d'attractivité du secteur.

Nous nous interrogeons à peine sur les causes du peu d'attractivité du secteur et notamment pour les femmes.

A Steria, il est facile de les trouver : les conditions de travail qui se détériorent d'année en année et dont les premières victimes sont les femmes

- L'intensification du travail,
- les plages horaires étendues,
- les conditions de transport aggravées par les décisions de la Direction de Steria de déménager à Meudon la Forêt
- L'absence de reconnaissance en matière salariale, où les écarts de rémunération entre femmes et hommes à qualification égale et ancienneté égale peuvent dépasser 10% !

Ce n'est pas la façon dont Steria appréhende la négociation pour l'égalité professionnelle qui va rassurer les femmes qui y travaillent, et qui donnera envie de postuler à Steria.

Non vraiment le futur à Steria ne s'écrit pas au féminin!

REPOS COMPENSATEUR: LA VASTE ARNAQUE!

Mois après mois, les salarié-e-s peuvent voir l'action de nos délégués du personnel pour que le droit soit reconnu en matière de repos compensateur (Questions/Réponses DP en ligne sur l'intranet).

En fait à partir du moment où un-e salarié-e est amené-e à faire un certain nombre d'heures supplémentaires (plus de 90h annuel) ou bien à travailler la nuit, ou bien travailler pendant son repos hebdomadaire (samedi et dimanche à Steria), il ou elle doit bénéficier, en plus du paiement des heures supplémentaires à un taux majoré, d'un repos supplémentaire. Cette disposition est d'ordre public, aucun arrangement ne peut déroger à cela. Chaque salarié-e doit avoir mensuellement un relevé du nombre d'heures en repos compensateur. C'est une obligation. Pourtant Steria tente, coûte que coûte, de contourner ce droit des salarié-es. Steria, économise et « fait son beurre » sur la santé de ses salarié-es. Le plus bel exemple est l'utilisation de l'accord sur les astreintes (la CGT avait refusé de signer celui-ci et pour cause) en maquillant la plupart des heures supplémentaires en heures d'intervention d'astreinte parce que l'accord les en a exclu de la comptabilisation du contingent de 90h.

Au lieu de vouloir répondre aux questions posées par la CGT, la Direction use de manœuvres dilatoires. Plus grave elle s'en prend directement à notre délégué du personnel en le sortant brutalement de sa mission qu'il effectuait pour la Société Générale depuis près de 3 années. Par un simple coup de fil d'un petit chef, sous le prétexte fallacieux que la SG a demandé sa sortie pour raison budgétaire, alors que, dans le même temps, Steria fait appel à un sous-traitant pour prendre sa place dans la même équipe. Et ce (fait aggravant), au moment où Steria a gagné l'appel d'offre GTS (Société Générale) qui va permettre la poursuite du projet au forfait. La quasi totalité des manquements au respect de la législation ayant été remontés à la Direction par notre collègue depuis cette activité d'infogérance, il est manifeste que c'est la seule motivation de son éviction de la mission. Steria, plutôt que répondre aux attentes des salariés, multiplie ainsi les actions illégales !

AMELIORER LE DIALOGUE SOCIAL : 3000€ aux délégués pour se balader!

Pour information, depuis quelques semaines, la Direction et les Organisations Syndicales représentatives au plan national (CFE-CGC, CGT, FO, SUD Solidaires et Steria AVENIR) se réunissent pour négocier un éventuel accord sur les moyens des IRP et le Droit syndical.

Pour améliorer le dialogue social, rien de mieux que de le fluidifier. A la sauce UIMM ?

Ainsi, la Direction elle-même propose de fournir un budget annuel de 3000€ aux Délégués Syndicaux Centraux pour leurs voyages vers les différents sites de Steria en France.

Comment peut-on penser qu'offrir des ballades aux délégués soit le meilleur moyen pour améliorer le dialogue social, à moins qu'il ne s'agisse pour la Direction d'obtenir, en contrepartie, quelques signatures d'un accord qui ne viserait qu'à éviter la multiplication des condamnations pour discrimination syndicale ?...

La CGT a clairement indiqué qu'elle ne voulait absolument pas de cette disposition.

Autre point phare de la proposition patronale : instaurer un statut de permanent pour les Délégués Syndicaux Centraux.

La Direction souhaite sans doute couper court à l'exigence réitérée par la CGT : que nos représentants puissent avoir une activité professionnelle, ne pas être coupé de leur collectif de travail, seule garantie pour pouvoir exercer leur mandat auprès des salariés.

La CGT a clairement indiqué son opposition ferme à cette proposition. Pour la CGT, ce qui importe est de gagner la bataille de l'information, d'exiger que tout salarié-e puisse recevoir de l'information des Organisations Syndicales et ne plus être soumis à la pensée unique de la Direction et des Actionnaires